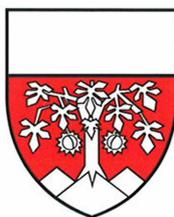


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédactrice:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

reflets du législatif

Séance du 23 novembre 1992

La quatrième séance de l'année du Conseil communal s'est tenue le 23 novembre au soir, en présence de 59 conseillères et conseillers et de la Municipalité conduite par son syndic, M. Jean-Pierre Carroz.

Sous la présidence du président, M. Daniel Grosclaude, le Conseil a d'abord approuvé la modification des articles 22, 24 et 26 du Règlement communal sur les égouts, suite au préavis favorable de la Commission ad hoc composée de MM. Raymond Annen, président, Pierre-André Jan, rapporteur, Pierre Laedermann et Pierre Barras. Des amendements ont été demandés par M. Bertrand Chenevard qui, sur la base des expériences acquises en tant que président de la Commission de recours en matière d'impôts communaux, a constaté un flou du règlement en ce qui concerne le moment de la perception et le terme de l'exigibilité de la créance fiscale. M. Bernard Schmutz, municipal des travaux, a alors informé le Conseil que le règlement sera révisé au début 1993 et que la décision de la soirée est exclusivement liée aux récentes directives du Conseil d'Etat demandant de fixer le taux d'imposition en fonction de la valeur de l'Etablissement cantonal de l'assurance incendie (ECA), rapportée à l'indice 100 de 1990. Le taux fixé par la Municipalité est le même que celui de cette année, d'autant que la taxe ainsi perçue couvre les besoins actuels en matière de construction et de maintenance du réseau des égouts.

Les débats se sont ensuite portés sur l'organisation de la Municipalité pour la législature 1994-1997. Le règlement cantonal sur les Communes précise que le nombre des Conseillers municipaux est fixé par le Législatif lors de chaque période législative et ceci jusqu'au 31 décembre de l'année précédant les élections. La Commission ad hoc constituée de Mme et MM. Roger Rigo, président, Michèle Derron, rapporteur,

André Bonzon, Henri-Charles Brun et Paul Kart, a confirmé les propositions de l'Exécutif de maintenir à 7 le nombre des Municipaux. En moyenne annuelle, ces quatre dernières années, nos 7 élus ont siégé à 46 reprises en séances plénières (env. 110 heures) auxquelles s'ajoutent quelques 2900 heures consacrées à l'examen et à la préparation des dossiers. Historiquement, cet Exécutif de 7 membres permettait une juste représentation des hameaux répartis sur le territoire communal. Aujourd'hui, il représente géographiquement, socialement et professionnellement les habitants du Mont.

Le projet de voûtage du ruisseau de la Grange au lieu-dit "En Pernessy" a été approuvé et un crédit de Fr. 860'000.- a été mis à la disposition de la Municipalité sur préavis favorable de la commission des finances et d'une commission ad hoc composée de MM. Roger Menétrey, président, Christian Knecht, rapporteur, Jean-Pierre Capt, Michel Glayre et Ernest Wyniger. La nécessité indiscutable de ces travaux a été unanimement reconnue par l'assemblée. Leur financement sera assuré par la trésorerie de 1993.

Sous le titre des propositions individuelles, M. Pierre Cuche a questionné la Municipalité au sujet d'un article de la presse locale relatif à la participation des Communes de Genève et Lausanne à l'augmentation du capital de l'EOS. M. Cuche a également évoqué les questions de l'approvisionnement en énergie électrique, des tarifs et la position des Services Industriels de Lausanne face aux grands consommateurs. M. Jean-Pierre Carroz, syndic, a répondu que dans les faits, la commune de Genève participait jusqu'à aujourd'hui pour un montant inférieur à celui de la commune de Lausanne au patial de l'EOS. Nous avons donc assisté à une sorte de rééquilibrage financier, réalisé sur la base d'une entente entre ces deux communes. La détermination des prix, de l'énergie électrique livrée par les SI lausannois est discutée au sein des autorités politiques du chef-lieu. Les communes concernées ne sont pas

consultées. Toutefois, nous disposons d'un siège à la commission des SI, ce qui nous permet d'être représentés lors des discussions préalables sur les questions d'eau et d'énergies soumises au Législatif lausannois. C'est probablement au sein de la COREL que pourraient être évoquées, au plan régional, ces questions de planification de notre alimentation électrique future ainsi que celui de la tarification de la consommation.

*Le secrétaire du Conseil communal
Bernard Salchli*

Séance du 14 décembre 1992

Ce 14 décembre 1992 au soir s'est tenue la dernière, mais non moins importante séance du Conseil communal puisque l'on y discutait le budget communal de l'année 1993.

Sous la présidence de son président, M. Daniel Grosclaude et en présence de la Municipalité in corpore ainsi que de 58 conseillères et conseillers, le bureau 1993 du Conseil communal a été élu.

MM. Daniel Grosclaude, président, Paul-Daniel Panchaud, premier vice-président et Raymond Corbaz, deuxième vice-président, ont été reconduits pour une année dans leur fonction respective.

MM. François Duperret et Yves Spanhauer, jusque là scrutateurs-suppléants ont été désignés comme scrutateurs et remplacés dans leur première fonction par Mme Marie-Claude Robert et M. Jacques Isely.

Le Conseil a également accordé un crédit complémentaire de Fr. 96'000.-, nécessaire au règlement des prestations du géomètre et de la commission de classification du syndicat d'améliorations foncières du Mont. Lorsque les travaux seront achevés, des subsides cantonaux et fédéraux, de l'ordre de 50 % à 70 % des coûts, pourront être perçus.

Le budget 1993 tel qu'il a été élaboré par notre Exécutif et adopté par le Conseil communal, se présente en résumé comme suit:

Revenus:	Fr. 14'228'960.-
Charges:	Fr. 14'093'315.-
Excédents revenus	Fr. 135'645.-
Total	Fr. 14'228'960.-

Comme l'a relevé notre syndic, M. Jean-Pierre Carroz, ainsi que le rapporteur de la commission des finances, M. Roger Ansermot, c'est grâce à la compréhension des Municipaux et de l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale qui ont renoncé, les uns à de nombreux équipements et les autres à l'indexation de leur salaire, qu'un équilibre budgétaire a pu être trouvé pour l'année 1993. Il est intéressant de relever tout de même qu'au moment des débats, notre Syndic a donné l'information que 4 millions d'impôts 1992 n'étaient pas encore encaissés et que 4 autres millions d'impôts arriérés n'avaient pas encore pu être perçus. Malgré cette situation, la trésorerie communale a relativement bien fonctionné jusqu'à ce jour, a encore précisé M. le Syndic.

Enfin, sous le chapitre des propositions individuelles, M. Daniel Bovey a proposé un cours de politique, organisé par le centre de liaison des associations féminines vaudoises, en vue d'une préparation des candidats/candidates aux prochaines élections communales 1993. Cet objet devrait être annoncé dans le journal de la Municipalité.

M. François Corbaz a obtenu la confirmation que la pose des sirènes sur l'ancien collège du Grand-Mont avaient été autorisée, il y a un certain temps déjà, par l'autorité compétente. Entre-temps, les prescriptions fédérales ont évolué et les sirènes que l'on peut voir sur l'ancien collège du Grand-Mont correspondent aux exigences actuelles. Leur présence sur un édifice communal répond à l'idée qu'aucun propriétaire montain ne les voudrait sur son bâtiment !

C'est vers 21h.45 que le Président a levé les débats en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

*Le secrétaire du Conseil communal
Bernard Salchli*

municipalité



Décès de Monsieur R. Vaucher

Le 1^{er} Janvier 93 nous parvenait la triste nouvelle du décès subit

de M. Rémy Vaucher, municipal des Ecoles, de la Protection civile et des Cultes de notre Commune.

Agé de 53 ans, M. Rémy Vaucher était le plus jeune membre de la Municipalité. Certes depuis un certain temps, nous le

savions malade, sans que jamais nous puissions penser un seul instant que cela aboutirait à une issue fatale.

Très courageux et très pudique, M. Rémy Vaucher ne nous parlait jamais de son état de santé, aussi pensions-nous qu'après une intervention chirurgicale qu'il devait bientôt subir, sa santé se rétablirait rapidement.

Le destin en a décidé autrement et notre Commune, Autorités et population confondues, pleure aujourd'hui un de ses plus éminents citoyens, qui s'est dévoué, une grande partie de sa vie, à la chose publique.

Venu à la Commune du Mont en tant qu'instituteur, M. Rémy Vaucher s'est très tôt intéressé aux affaires communales. Depuis le 1^{er} janvier 1970, il a été nommé Secrétaire du Conseil communal, puis il fut Président de ce même Conseil, de 1974 à 1977. Elu Conseiller municipal dès 1978, M. R. Vaucher s'est occupé successivement du dicastère de la Police et du Feu, puis des Ecoles, de la Protection civile et des Cultes.

En plus de ses activités au législatif et à l'exécutif de notre Commune, M. Rémy Vaucher s'occupait de la rédaction de notre journal "Aux 4 Coins du Mont" et durant vingt quatre ans, il a été le Président de notre Société de chant "L'Echo des Bois".

Au plan professionnel, après son passage à l'enseignement dans les écoles du Mont, il était devenu inspecteur scolaire, puis conseiller pédagogique au Département de l'instruction publique et des cultes.

Dans toutes ses fonctions, professionnelles ou politiques, M. R. Vaucher a fait preuve d'une grande compétence, de qualités humaines remarquables et d'un dévouement digne des plus grandes éloges.

Aussi, nous pleurons aujourd'hui non seulement un ami trop tôt disparu, mais un homme public de grande envergure, qui laissera des traces indélébiles dans notre Commune qu'il a si bien servie et dont la mémoire restera encore longtemps présente aux Montaines et Montains.

J.-P. Carroz, syndic

Activités 1993

Bureau du Conseil

lundi	11 janvier
lundi	15 février
<u>mardi</u>	13 avril
lundi	10 mai
lundi	16 août
lundi	13 septembre
lundi	1 novembre

Commissions

lundi	1 mars
lundi	26 avril

<u>mardi</u>	25 mai
lundi	30 août
<u>mardi</u>	28 septembre
lundi	15 novembre

Conseil communal

lundi	29 mars
lundi	24 mai
lundi	21 juin
lundi	27 septembre
lundi	25 octobre
lundi	13 décembre

Le Bureau du Conseil communal et la Municipalité se réservent la possibilité de supprimer ou d'ajouter si nécessaire des séances à celles mentionnées ci-dessus.

Un repas de fin de législation du Conseil communal est prévu le vendredi 17 décembre 1993. Une convocation sera adressée en temps voulu.

Nous vous communiquons ci-dessous les dates retenues pour les élections communales, les votations fédérales et cantonales en 1993.

Elections communales

- 6 septembre, Assemblée de commune
- 29 au 31 octobre, élection du Conseil communal et de la Municipalité (1^{er} tour)
- 12 au 14 novembre, élection du Conseil communal et de la Municipalité (2^{ème} tour éventuel)
- 26 au 28 novembre, élection du Syndic (1^{er} tour)
- 3 au 5 décembre, élection du Syndic (2^{ème} tour) et des suppléants.

Votations fédérales

- 5, 6 et 7 mars
- 4, 5 et 6 juin
- 24, 25 et 26 septembre
- 26, 27 et 28 novembre

Scrutins cantonaux

Aucune date n'est connue au moment de l'élaboration de ce programme, toutefois le Conseil d'Etat s'efforcera de fixer les votations cantonales aux mêmes dates que celles des votations fédérales.

Elections - Votations

Lors de chaque votation ou élection, l'arrêté de convocation stipule que tout électeur âgé de 18 ans révolus, domicilié dans la commune, inscrit au rôle et pourvu d'une carte d'électeur valable, a le droit de participer à la votation.

L'électeur qui n'a pas reçu de carte ou qui l'a égarée peut en réclamer une au greffe municipal au plus tard à 17 heures le jour précédent l'ouverture du scrutin dans sa commune.

A ce propos, et nous référant aux dispositions de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et

son règlement d'application du 1^{er} novembre 1989 (RLEDP), nous nous devons de préciser ce qui suit:

(LEDP) **Art. 17:** Au sens de la présente loi, le jour du scrutin est le dimanche. Sauf dispositions légales contraires, le scrutin est également ouvert au moins l'un des trois jours précédents; en l'absence d'une décision de la Municipalité, ce jour est le samedi.

(RLEDP) **Art. 3:** Le rôle est clos à 17 heures le jour précédent l'ouverture de chaque scrutin.

Dès lors, nous rappelons que la Commune du Mont ouvre régulièrement le scrutin, pour chaque votation et élection, le vendredi, le samedi et le dimanche, ce qui signifie que le rôle des électeurs est clos le jeudi à 17 heures. Toute demande pour l'obtention d'une carte doit donc être formulée auprès de l'Administration communale, et plus précisément au Bureau du contrôle de l'habitant, au plus tard le jeudi à 17h. Passé ce délai, nous n'avons réellement plus la possibilité d'intervenir dans le rôle civique afin de satisfaire les demandes émanant de nos citoyennes et citoyens.

Le greffe municipal se tient volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce qui précède.

Greffe municipal

Ouverture du bureau de vote

L'Administration communale rappelle à l'attention des électeurs et électrices que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi	de 19h.00 à 20h.00
Le samedi	de 19h.00 à 20h.30
Le dimanche	de 10h.30 à 12h.30

Il est également possible de voter par anticipation, auprès du Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

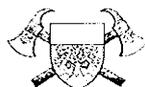
Dernier garde-à-vous pour les 42

C'est le 4 décembre écoulé que les hommes du district de Lausanne, nés en 1942 et incorporés dans l'armée ont été libérés de leurs obligations militaires, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Lausanne. Le message du Conseil d'Etat leur a été adressé par M. le Préfet Marcel Gorgé.

Pour maintenir la tradition, les sous-officiers et soldats domiciliés ont été invités

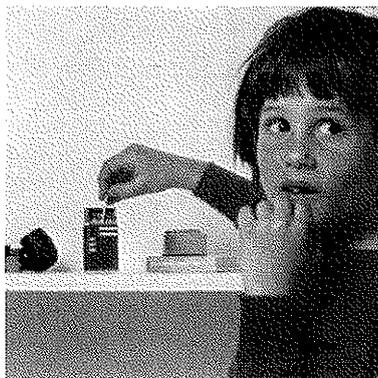
par la Municipalité pour un repas en commun, suivi d'un passage au "carnotzet" de la commune. Bien que restant incorporés, les officiers de la classe sont aussi invités à cette soirée. C'est donc en compagnie du Major Schelker et du 1^{er} lieutenant Muller que tous ont fraternisé et ont eu l'occasion de faire connaissance dans une ambiance amicale et chaleureuse.

M. Guex, municipal



Sapeurs-pompiers Au feu que faire ?

Mieux vaut prévenir que brûler. Chaque année, un grand nombre de biens, dont certains sont irremplaçables, sont la proie des flammes. Si l'on sait que chaque année il y a plus de 20'000 incendies en Suisse dont plus de 30 % causés par des négligences, il vaut la peine de s'efforcer de lutter contre les imprudences.



Jamais d'allumettes ou de briquets en mains d'enfants non surveillés, car ils ignorent le danger.

Les enfants doivent apprendre, sous la surveillance des adultes, à se comporter correctement avec le feu. Consacrez-y le temps nécessaire !

Rangez allumettes et briquets hors de portée des petites mains ! Ne laissez pas de jeunes enfants sans surveillance dans un local où sont allumées des bougies !

Lorsqu'un incendie éclate, appliquez le principe:

Alarmer (118) · Sauver · Eteindre ! Eviter la panique. La meilleure assurance est: la prévention

*Votre Service du feu
Tél. 652 78 96*



nos établissements scolaires

Natation "Coupe des écoliers

Le 21 novembre dernier, 99 enfants de 3 à 16 ans ont participé à la 15^e édition de la Coupe des écoliers toujours aussi bien organisée par le Renens-Natation et par M. Rémy Belet, responsable du Centre sportif du Mottier.

Chaque ambiance de compétition autour du bassin de 25 m. où parents et camarades encourageaient bruyamment nageuses et nageurs répartis dans les catégories suivantes:

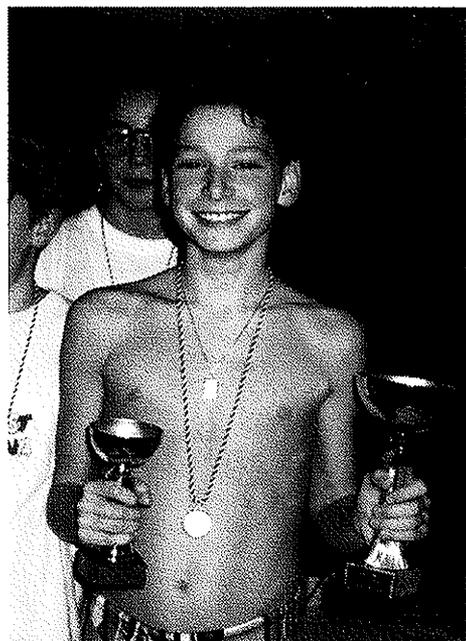
1. Filles jusqu'à 9 ans
2. Garçons jusqu'à 9 ans
3. Filles de 10 et 11 ans
4. Garçons de 10 et 11 ans
5. Filles de 12 à 16 ans
6. Garçons de 12 à 16 ans.

Nos félicitations vont à tous ces sportifs et en particulier au plus jeune concurrent, le petit Fernand Henny âgé de moins de 4 ans !



Un grand merci à M. J.-P. Glanzmann qui a offert, comme chaque année, 2 coupes qui vont à William Loth et à Sylvain Equey qui les gardent.

Nos remerciements vont également aux communes du Mont et de Cugy pour leur appui financier et aux organisateurs pour le magnifique après-midi sportif qu'ils nous avaient préparé !



Résultats du 50 m nage libre

Filles jusqu'à 9 ans

1. Equey Magali	84	Mor.	43.8
<i>Gagne le challenge Equey</i>			
2. Kronauer Marielle	83	Mont	53.0
3. Frascoia Diane-Laure	84	Mont	58.3

Garçons jusqu'à 9 ans

1. Asani Fikret	83	Mont	45.5
<i>Gagne le challenge Pasquali</i>			
2. Von Büren Yann	83	Mont	47.0
3. Von Büren Sébastien	83	Mont	48.1

Filles de 10 et 11 ans

1. Equey Valérie	82	Mor.	37.8
<i>Gagne le challenge J.-J. Belet</i>			
2. Robert Jeanne	82	Mont	40.5
3. Von Büren Mélanie	81	Mont	42.4

Garçons de 10 et 11 ans

1. Loth William	81	Mont	37.3
<i>Gagne le challenge J.-J. Belet</i>			
2. Crausaz Vincent	81	Mont	38.4
3. Brasey Jonathan	81	Cugy	40.9

Filles de 12 à 16 ans

1. Troehler Isabelle	79	Mont	35.6
<i>Gagne le challenge Pentogravo</i>			
2. Loth Séverine	79	Mont	36.2
3. Falbo Jennifer	80	Cugy	37.9

Garçons de 12 à 16 ans

1. Equey Sylvain	80	Mor.	31.9
<i>Gagne le challenge Remy Belet</i>			
2. Morlet Joseph	80	Mor.	32.2
3. Pasche Joël	77	Mont	32.3

La Direction

Inscriptions à l'école enfantine

L'école enfantine a pour but un passage harmonieux du monde de la famille à celui de l'école, tout en favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant et en l'habituant à la vie en société.

L'école enfantine dure deux ans. Elle est facultative et gratuite, mais les enfants qui y sont admis sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement.

Les enfants nés entre le 1er juillet 1988 et le 30 juin 1989 peuvent être inscrits en première année enfantine.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat des Ecoles, collège du Mottier B, premier étage:

du lundi 19 avril
au
vendredi 23 avril
de 8 h. 30 à 11 h. 30

Prière de se munir du livret de famille ou de l'acte de naissance et du certificat de vaccinations.

Important !

Des dérogations pourront être envisagées pour les enfants nés entre:

- le 1er juillet et le 31 août 1989,
(avance possible, entrée déjà en 93)
- et les enfants nés entre
- le 1er mai et le 30 juin 1989,
(retard possible, entrée seulement en 94).

Pour tous renseignements complémentaires, les parents des enfants concernés voudront bien contacter la Direction des écoles, collège du Mottier B, Le Mont-sur-Lausanne, tél. 652 01 45.

Les inscriptions seront également prises pour les enfants nés entre le 1er juillet 1987 et le 30 juin 1988 qui n'ont pas encore suivi de classe enfantine.

Les enfants qui suivent actuellement la première année enfantine seront d'office en deuxième année enfantine.

à la rencontre de la différence

Troisième partie

Intégration ou mise en institution

Qu'est-ce que l'intégration ?

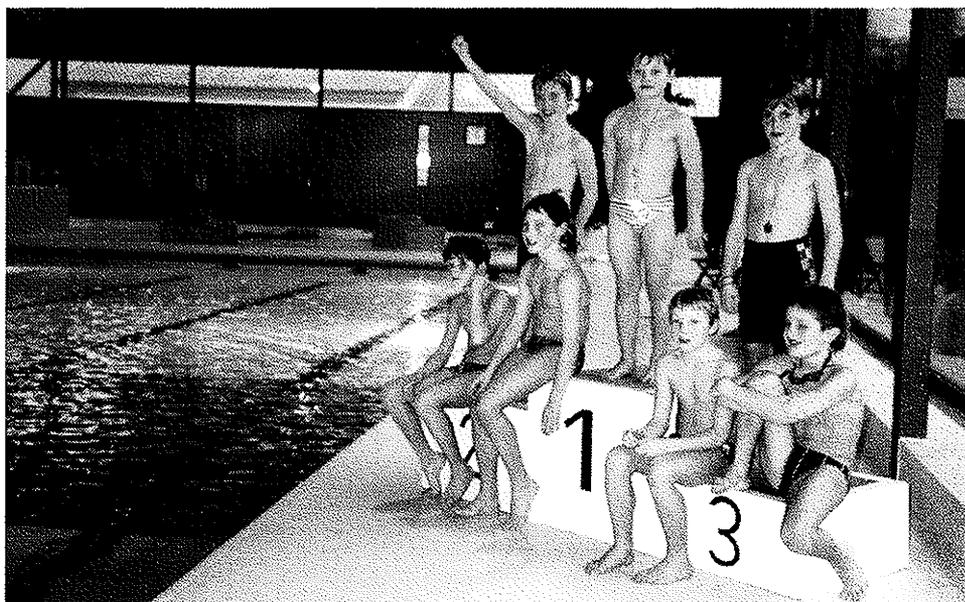
"Opération par laquelle un individu, un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu." Cette définition est tirée du dictionnaire. Nous avons demandé à la maman d'Olivier la sienne: l'intégration, pour elle, c'est de faire suivre à un handicapé le programme normal tout en l'entourant de personnes répondant à ses propres besoins et en lui permettant de bonnes relations avec le monde extérieur.

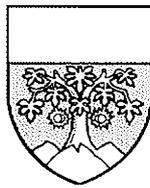
D'après les témoignages, nous avons pu nous rendre compte que le problème de l'intégration n'est pas simple.

Dans la vie courante

L'intégration n'est pas chose facile et elle engendre souvent des difficultés. Olivier vit sa première intégration dans un jardin d'enfants. Après une réunion avec les maîtresses d'école enfantine, une de celle-ci se montre prête à accueillir Olivier dans sa classe. Mais, en deux ans, il prend beaucoup de retard sur les autres enfants. De ce fait, il ne peut pas poursuivre normalement sa scolarité. Actuellement, il suit un programme adapté à ses capacités à Yverdon. Pour les trajets qu'il effectue, il est entièrement indépendant. Il s'intéresse aux passe-temps des enfants de son âge. Mais, il est automatiquement rejeté faute de comprendre les règles des jeux ou le but de l'opération. Il fait partie des éclaireurs où il a beaucoup de plaisir.

La maman de Vincent nous a appris qu'il avait été également intégré une première fois dans un jardin d'enfants. Par la suite les parents ont fait une demande d'intégration dans une école enfantine, demande qui n'a malheureu-





POLICE MUNICIPALE
COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

IMPÔT SUR LES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer **au poste de police jusqu'au 15 février 1993:**

1. Les chiens achetés ou reçus en 1992.
2. Les chiens nés en 1992 et restés en leur possession.
3. Les chiens abattus, vendus ou donnés en 1992.
4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 1992 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Tous les propriétaires de chiens sont priés de présenter au poste de police une attestation certifiant que leur animal a été vacciné contre la rage (vaccination obligatoire dans le canton). Il est précisé que, pour être valable, le vaccin doit dater de moins de deux ans.

recensement des chiens au 1^{er} janvier 1993

Nom du propriétaire: Prénom:

Adresse: Téléphone:

Depuis quand avez-vous le(s) chien(s): 1.

2.

3.

4.

1. **Race:** Né le: Sexe:

Robe: Nom:

2. **Race:** Né le: Sexe:

Robe: Nom:

3. **Race:** Né le: Sexe:

Robe: Nom:

4. **Race:** Né le: Sexe:

Robe: Nom:

Date: Signature:



sement pas été acceptée. Actuellement, il va dans une école répondant à ses besoins.

Nous avons également rencontré un adolescent de 16 ans, qui va dans une classe de développement d'un établissement scolaire vaudois un jour et demi par semaine.

Son handicap: il souffre de difficultés au niveau de sa motricité fine, il est également mal-entendant mais ce problème est en partie résolu grâce à un appareillage adéquat. Comment assume-t-il le programme scolaire? Eh bien, c'est simple: à son rythme. Le reste de la semaine il va dans une institution spécialisée pour les handicapés moteur à Lausanne. Il y suit les cours en 9^{ème} année dans une classe à effectif réduit. Cela facilite bien des choses. Par exemple: l'audition, car avec du monde, l'appareil qui permet d'amplifier le son est très fatigant à supporter.



Il nous a aussi confié qu'il aimerait que ses camarades l'acceptent un peu mieux, mais malheureusement pour lui ce n'est pas souvent le cas, comme pour beaucoup d'autres handicapés. La natation est un de ses sports préférés, il

Olivier et son animal préféré

s'exerce avec d'autres enfants ayant un problème similaire au sien.

Au travers des différents contacts, nous avons pris conscience que le problème n'a pas de solution simple, qu'il n'est pas facile d'intégrer un enfant handicapé dans une classe.

Suite et fin dans le prochain journal

le conseil du vétérinaire

Les cochons d'Inde

Il existe trois races de cochon d'Inde: les poils courts (les plus courants), les poils frisés et les poils angora. Toutes sortes de variantes gravitent autour des races précitées.

L'espérance de vie de ces rongeurs domestiques est d'une durée de quatre à huit ans. Ils arrivent à maturité sexuelle à 30 jours pour les femelles et à 60 jours pour les mâles. Toutefois, les femelles ne peuvent porter qu'à partir de 3 mois. La gestation dure environ 65 jours.

L'entretien du cochon d'Inde est aisé. Parce qu'il est timide et craintif, il faut lui ménager un coin où il puisse se cacher. Très actif aussi, il a besoin de mouvement. Il est donc nécessaire de le sortir de sa cage souvent pour qu'il puisse s'ébattre librement. Avec de la patience, on peut l'apprivoiser. Dès lors, il peut devenir familier et il reconnaîtra son maître grâce à son excellent flair.

Le cochon d'Inde souffre de la chaleur et de la sécheresse. La température idéale pour lui est de 16 à 18°, mais au maximum 20° avec une humidité relative de l'air de 50 %. Attention donc aux appartements surchauffés l'hiver !

Une alimentation appropriée est d'une importance vitale pour sa santé. Sa nourriture doit contenir au minimum 15 % de fibres brutes et 20 % de protéines brutes. Elle devrait se composer de graines (celles du commerce conviennent), de légumes, d'herbe, de pommes ainsi que du foin en permanence. Il est impératif d'ajouter de la vitamine C dans l'eau de boisson tous les jours. Il faut savoir aussi que le cochon d'Inde mange ses propres crottes en quantité variable. Ce n'est pas très appétissant mais utile pour lui !

En respectant ces quelques principes de base, il sera possible d'éviter la plupart des maladies dues à un mauvais entretien ou une alimentation erronée. Il ne faut pas oublier d'examiner régulièrement son poil et sa peau afin de détecter rapidement toute anomalie ou parasite.

Un dernier conseil: si votre cochon d'Inde présente des symptômes inhabituels, n'attendez pas avant de consulter un spécialiste. Toute maladie peut devenir très vite grave chez ces petits animaux fondamentalement stressés.

Dr L. Walter

à savoir

La boucherie Piguet au Grand-Mont avise sa clientèle qu'elle sera fermée du 22 au 27 février 1993.

Jeune fille désirant apprendre le français cherche place au pair dans une famille avec enfants, dès fin août 1993. S'adresser au tél. 653 00 85.

Chambre à louer, au Grand-Mont, meublée, indépendante et tranquille, dans une villa Fr. 400.- par mois, dès le 1^{er} mars 1993, tél. 652 26 00.

Le marché du mont

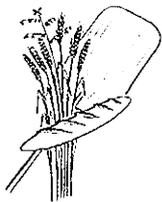
Quand? Tous les jeudi de 15h. à 18h. à l'exception des vacances scolaires.

Où? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux!

nos sociétés



Four à pain et Société de développement

Grand succès, le samedi 5 décembre autour du four à pain curial. Une fois de plus, grâce à la disponibilité de l'équipe du Four à pain et de la Société de développement, petits et grands ont eu l'occasion de confectionner de superbes bonshommes à l'occasion de la Saint Nicolas.

Avec un peu plus de place nous n'aurions pas eu besoin de jongler autant entre plaques, pâte et bambins enthousiastes. C'est précisément cet enthousiasme qui nous encourage à récidiver et à étoffer cette manifestation. Nous vous en dirons davantage en temps voulu.

Dans un avenir beaucoup plus proche nous vous rappelons notre assemblée générale du 3 mars 1993, pour laquelle tous nos membres recevront une convocation avec l'ordre du jour.

Après la partie statutaire une animation avec verrée est prévue.

N'oubliez pas notre concours de logos, prolongé jusqu'à fin février. Merci à ceux qui nous ont déjà fait parvenir des projets.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux à nos diverses manifestations au cours de cette nouvelle année.

Votre Société
de développement

de nos lecteurs

Poste du Mont-sur-Lausanne 1^{ère} classe

Originaire du Mont-sur-Lausanne, j'ai gardé un souvenir inoubliable de cette magnifique région. A l'époque où mon père enseignait et dirigeait diverses sociétés musicales, j'ai habité de nombreuses années cette commune, présidée actuellement par l'excellent syndic, M. J.-P. Carroz. J'ai donc un souvenir impérissable de ses habitants, tout en saluant particulièrement mon ami et camarade de surcroît, M. le cdt de Corps Jean Abt, éminent militaire.

Depuis, j'habite Lausanne. Mais, avec Mme je fais mes opérations postales au bureau du Mont-sur-Lausanne. Or là, nous avons trouvé servitude, amabilité, bienveillance et respect humain. Et, surtout, toujours un sourire bienveillant.

Or, ma femme et moi, tenons à vous dire combien nous apprécions le service de ce personnel stylé et accueillant.

Sophie Culand

Merci vivement encore pour cet excellent esprit qui, de plus en plus, disparaît pour faire place à la morosité et la froideur.

Fernande et André Henny,
Lausanne

Dictons de février

- Sainte Eulalie avec pluie, quarante jours reste en ton lit.
- A la veille de la Chandeleur, l'hiver se passe ou prend vigueur.
- Si le jour de la Saint-Blaise (3 février) est serein, bon temps pour le grain.
- A la Saint-Siméon (18 février) la neige et les tisons.

La pensée du mois

- La psychanalyse est un remède contre l'ignorance. Elle est sans effet contre la connerie.

Jacques Lacam
S.C.

Dictons de mars

- Neige de mars vaut blé en sac.
- Quand il gèle en mars il gèle autant de fois en mai.
- Fleurs de mars, guère de fruits ne mangeras.
- Mars sec, c'est du blé partout.

Sophie Culand

La pensée du mois

- Ne vous brûlez pas les doigts à moucher la chandelle d'autrui.

Sophie Culand

Trucs

- En ajoutant une pointe de poivre à une salade de fruits, vous lui donnez plus de saveur.
- Pour éviter la formation d'une peau sur le dessus des crèmes maison, saupoudrez abondamment leur surface de sucre pendant qu'elles sont encore chaudes.

Sophie Culand

En bref

- La jalousie, c'est la peste de l'amour et le choléra de la vie.
- Ce n'est pas la mort qu'il faut craindre, mais une vie mal vécue.
- Savoir reconnaître ses torts n'est pas à la portée de tout un chacun.

Sophie Culand

poème

Nuit de neige

Il neige des plumes de cygne;
Majestueusement et sans bruit,
Des papillons blancs voltigent
Dans un ciel de suie...

Notre terre va sommeiller doucement,
Son cœur battant au ralenti,
Sous un vaste manteau blanc,
Dans l'attente du printemps fleuri.

Toutes choses, prisonnières pour
l'heure
D'un grand linceul immaculé.
Et le pied du rare voyageur
Sera lui aussi d'un pas feutré.

Pureté sans tache d'un monde blanc
Qui éblouit nos yeux,
Avec ses cristaux étincellants
Qui nous tombent des cieus.

Morte-saison qui revient perpétuellement;
Nature sans voix et dépouillée,
Lune pâle dans le firmament,
Et le vent qui siffle sa mélodie.

Nuit rude, dans la plaine et la lande,
Pour toutes les créatures errantes,
Celles qui cherchent provende,
Les sans-abris, dans cette blanche
tourmente...

Dans ce décor de fantômes,
Pitié pour les petits oiseaux,
Attendant, pattes gelées, comme une
aumône,
Un petit brin de renouveau...

Edith Collet

prochain journal

Parution

Fin mars 1993.

Date limite du dépôt des articles

10 mars 1993.

Rédacteur

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653.90.03

Pour l'année 1993, le calendrier est le suivant:

Dépôt des articles	Parution
10 mars	fin mars
10 mai	fin mai
10 juillet	fin juillet
10 septembre	fin septembre
10 novembre	fin novembre